

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2023 À 16 H 00

Rapport N° 18

**RAPPORT DE PRÉSENTATION DES ACTIONS ENTREPRISES À LA SUITE DES OBSERVATIONS FORMULÉES
PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES- EXERCICES 2015 ET SUIVANTS**

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le six octobre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Dominique BRIAT, Nicolas BONNET, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Estelle BRUANT, Marion CANALES, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Rémi CHABRILLAT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Nicaise JOSEPH pouvoir à Dominique BRIAT, Magali GALLAIS pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Jérôme AUSLENDER pouvoir à Cécile AUDET, Dominique ADENOT pouvoir à Marion CANALES, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE pouvoir à Diego LANDIVAR, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Estelle BRUANT

Arrivée de Mme BERNARD après l'élection de l'adjointe (question n°2).

M. le Maire prononce une suspension de séance après le vote de la question n°3 pour accueillir le Maire de Krementchouk et son Premier Adjoint et procéder au temps protocolaire de signature de l'accord de jumelage.

Le quorum étant atteint, la séance reprend à la question n°4.

Départs de M. AUSLENDER (pouvoir à Mme AUDET), de M. SABATIER (pouvoir à M. PILAUD) et de M. CHABRILLAT (pouvoir à M. VIGIGNOL) pendant le débat de la question n°7.

Arrivée de M. SABATIER avant le vote de la question n°8 (fin du pouvoir à M. PILAUD).

Rapport N° 18
RAPPORT DE PRÉSENTATION DES ACTIONS ENTREPRISES À LA SUITE DES OBSERVATIONS FORMULÉES
PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES- EXERCICES 2015 ET SUIVANTS

L'article L243-9 du code des juridictions financières dispose que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale présente dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ».

La chambre régionale des comptes a émis trois recommandations :

- 1) Procéder au transfert de propriété des biens utilisés dans le cadre des compétences transférées à la métropole
- 2) Assurer la régularité du versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- 3) Achever le déploiement du RIFSEEP par l'instauration d'un réel complément indemnitaire annuel

Vous trouverez ci-dessous la synthèse des actions entreprises :

1) Procéder au transfert de propriété des biens utilisés dans le cadre des compétences transférées à la métropole

Les services de la Métropole ont entrepris de gérer le processus de transfert patrimonial des biens communaux, et leur pendant comptable, à savoir le transfert de l'actif des comptes de la Commune vers celui de la Métropole.

A cet effet, un programme général d'actions a été proposé par la Métropole à la Direction des Finances Publiques du Puy de Dôme. Il est reporté dans la convention de service comptable et financier 2023-2026 passée entre la Métropole et la Direction des Finances Publiques du Puy de Dôme ainsi que dans celle signée par la Ville de Clermont-Ferrand avec la Direction des Finances Publiques du Puy de Dôme en juin 2023.

Durant l'année 2023, sera délibéré le transfert de plusieurs équipements clermontois qui avaient été mis à disposition de l'intercommunalité, et qui sont depuis plusieurs années, pris en charge (gestion, travaux, assurances, etc) par Clermont Communauté puis Clermont Auvergne Métropole.

Ainsi, devraient faire l'objet des décisions de transfert les équipements suivants : la piscine Pierre de Coubertin, le centre de documentation du cinéma et du court-métrage (La Jetée), la piscine Jacques Magnier, l'hôtel d'entreprises du Brézet, et la pépinière d'entreprises (rue Jean Claret). En décembre 2022, une délibération a été adoptée pour le transfert de l'école supérieure d'art. Le stade Montpiéd fait l'objet d'un transfert en deux parties en raison des permis de construire qui s'y appliquent.

En 2024, ce sont les équipements liés à la voirie qui seront transférés à la Métropole, après un travail important de recensement et de régularisations foncières qui mobiliseront les services mutualisés (Direction de l'Espace Public et de la Proximité et service foncier notamment), mais également la Direction de la Construction et de la Gestion Responsable du Patrimoine, ainsi que les directions des finances de la Ville et de la Métropole car les aspects financiers (établissement de la valeur nette

comptable) sont essentiels afin de pouvoir établir les certificats administratifs autorisant la Direction des Finances Publiques du Puy de Dôme à transférer les valeurs d'actif de la Ville vers la Métropole.

Enfin, en 2024 toujours, les équipements liés à la compétence eau et assainissement seront définitivement transférés à la Métropole.

2) Assurer la régularité du versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Suite aux remarques de la CRC, la Ville de Clermont Ferrand travaille à revoir ses procédures et à compléter le dispositif des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) actuellement mis en œuvre.

Un premier travail aboutira prochainement à une délibération listant de manière plus précise les emplois ouvrant droit à IHTS et ceux pour lesquels la dérogation des 25 heures supplémentaires par mois est autorisée. L'avis du CST devra être recueilli en amont.

Un second travail porte sur la refonte de nos procédures, avec notamment la rédaction de modèle d'arrêté individuel à prendre lors de dépassement des 25 heures supplémentaires mensuelles, et la mise à plat des échanges d'informations entre directions opérationnelles et les Ressources Humaines. Ce travail s'organise en collaboration avec les directions concernées.

Une réflexion sera menée sur le suivi et le contrôle des heures supplémentaires récupérées via notre logiciel de gestion des temps.

Concernant les heures supplémentaires rémunérées, des enveloppes annuelles sont dorénavant allouées à chaque direction en début d'année.

Pour ce faire, une étude de la consommation des heures supplémentaires payées a été réalisée sur les exercices 2019 à 2022.

L'enveloppe annuelle attribuée est ensuite répartie mensuellement selon le rythme des dépenses constaté en 2022, puisqu'une forte saisonnalité existe, ce qui permettra de comparer mensuellement les données entre la prévision et la réalisation.

Ainsi, en complément de sa feuille de route annuelle, chaque directeur reçoit mensuellement, par mail, sa feuille de pilotage indiquant la consommation au sein de sa direction des heures supplémentaires pour chaque mois et celle cumulée annuellement.

Chaque directeur peut donc comparer au mois le mois l'enveloppe budgétée avec la consommation réelle et ajuster sa consommation sur les mois à venir si nécessaire.

Par ce pilotage, la DGA/RHRUTD est en veille constante quant à l'évolution du niveau de consommation par direction ainsi que pour l'ensemble de la collectivité et peut alerter rapidement si nécessaire la direction générale afin d'anticiper les solutions de réajustement à mettre en œuvre entre les différents secteurs d'activité générateurs d'heures supplémentaires.

3) Acheter le déploiement du RIFSEEP par l'instauration d'un réel complément indemnitaire annuel

Par la délibération du 9 novembre 2018, avec effet au 1 avril 2019, la Ville de Clermont-Ferrand a mis en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), dans ces deux éléments, l'Indemnité de Fonctions, de Sujétion et d'Expertise (IFSE) et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

La délibération a été soumise au contrôle de légalité et s'applique donc dans sa totalité dans la collectivité.

Si la Ville de Clermont-Ferrand doit travailler à améliorer la partie CIA, son attention se porte en premier lieu sur le développement de la maturité managériale seule à même d'assurer à terme une mise en œuvre du CIA efficiente, homogène au sein de la collectivité et équitable entre les agents. Ce travail préalable sur la maturité managériale est bien engagé. La Ville a lancé courant 2022 une démarche de plan d'accompagnement managérial pour participer à la montée en compétences de ses managers, et être notamment en capacité à terme de manager sereinement et efficacement une évolution du CIA.

Depuis juillet 2022, ce plan d'accompagnement managérial s'est matérialisé par les actions suivantes :

- Organisation d'un Séminaire d'une journée à l'attention de l'ensemble des managers
 - o Ce dispositif a vocation à devenir annuel pour renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté managériale
- Production d'un Référentiel Managérial qui définit les attendus de la collectivité vis-à-vis de ses managers
 - o Plusieurs attendus sont en lien direct avec la perspective d'une évolution du dispositif de CIA actuel : "savoir valoriser les agents", "fixer des objectifs SMART", "mesurer la charge de travail des agents", "définir clairement le périmètre d'action des agents", "évaluer les résultats obtenus et valoriser les réussites"...
- Diffusion d'un questionnaire à l'ensemble des managers pour mesurer la clarté et l'adhésion au Référentiel managérial, connaître les pratiques managériales actuelles et les besoins d'accompagnement des managers. Sur la base d'un taux de réponse de 60%, les taux de clarté et d'adhésion constatés sont au-delà de 90%
- Des focus-groups ont été organisés pour recueillir le point de vue des managés sur le management à la Ville
- Des temps réguliers d'information, de sensibilisation et de partage d'expériences entre managers ont commencé à être mis en œuvre à partir du printemps 23
 - o Réunion en présentiel pour informer les managers sur les thématiques d'actualité de la collectivité (notamment RH pour leur permettre de mieux comprendre les dispositifs et en être acteurs)
 - o Temps d'échange entre pairs en distanciel sur une thématique managériale
 - o Diffusion ciblée de l'offre de formation en distance offerte par la plateforme IdealCo sur les thématiques managériales

D'autres actions sont actuellement en cours de finalisation :

- Création d'une Newsletter mensuelle à l'attention des Managers pour partager une information commune dédiée
- Création d'une Newsletter documentaire pour partager les parutions, articles de presse... en lien avec l'évolution des pratiques managériales

D'autres actions sont quant à elles en projet :

- Fiches Métier par niveau de Management (proximité, intermédiaire, stratégique)
- Evolution des modalités d'évaluation des Managers, en lien avec le Référentiel Managérial et les Fiches Métier
- Création d'un Observatoire du Management pour suivre notamment l'évolution du comportement de la communauté managériale (compréhension du sens des missions, clarté du positionnement

en tant que manager, disponibilité des outils nécessaires à l'exercice des missions, maturité sur certaines thématiques...)

- Construction d'un dispositif test de formations intra ciblé pour participer à la montée en compétences des managers
- Mise en œuvre d'ateliers de co-développement pour favoriser l'échange et l'harmonisation des pratiques
- Création d'un espace collaboratif dédié aux managers

Certaines des actions présentées ci-dessus sont réalisées ou travaillées avec Clermont Auvergne Métropole.

L'ensemble de ces actions, pensées en synergie avec le Projet d'Administration de la Collectivité, ont vocation à faire progresser la maturité managériale de la collectivité, notamment dans l'optique de l'évolution du dispositif de CIA actuel.

Le Conseil municipal prend acte de la communication de ce(s) rapport(s).

TOTAL VOTANTS :	0	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI

